Ville de
Guérande

Direction des Finances

Dossier suivi par :
Jean-Christophe Pocard

Mail : jean-christophe.pocard@ville-guerande.fr

Objet : Déploiement portail Association
Version : 5

PROCEDURE DE CONNEXION
PORTAIL ASSOCIATIONS
DEMANDE DE SUBVENTIONS

Madame, Monsieur,

La ville de Guérande a souhaité moderniser la procédure par laquelle les associations formulent leurs demandes de subventions auprès des services de la Commune (demande annuelle et/ou exceptionnelle).

La procédure sera désormais entièrement dématérialisée.

Les associations devront compléter leur dossier en ligne sur internet et y déposer les justificatifs demandés.

Ce portail vous permettra d'échanger avec les services de la Ville de Guérande tout au long de la procédure d'instruction de votre demande de subvention par l'intermédiaire d'une messagerie intégrée à l'outil.

Afin de vous accompagner dans cette nouvelle façon de procéder, vous trouverez ci-dessous un tutoriel qui vous permettra d'assurer votre première connexion au service de demande en ligne.

En cas de besoin, la Direction des finances de la ville de Guérande sera en mesure de vous accompagner dans la réalisation de ces démarches.

Pour ce faire, il vous sera possible d'obtenir un soutien technique sur rendez-vous en adressant votre demande à l'adresse mail suivante : finances@ville-guerande.fr.

Restant disponible,

La procédure de première connexion se déroule en plusieurs étapes :

1. Accès à la démarche en ligne
2. La connexion à l'espace personnalisé de votre association (pour une association déjà connue des services de la Ville de Guérande)
3. La création d'un compte association (nouvelle association non connue des services de la Ville de Guérande)
4. La saisie du formulaire de demande de subvention

I – Étape 1 : Accès à la démarche en ligne.

Se connecter à l'adresse internet suivante :
https://portail-associations.3douest.com/capatlantique

Vous arriverez alors sur la page d'accueil du service :

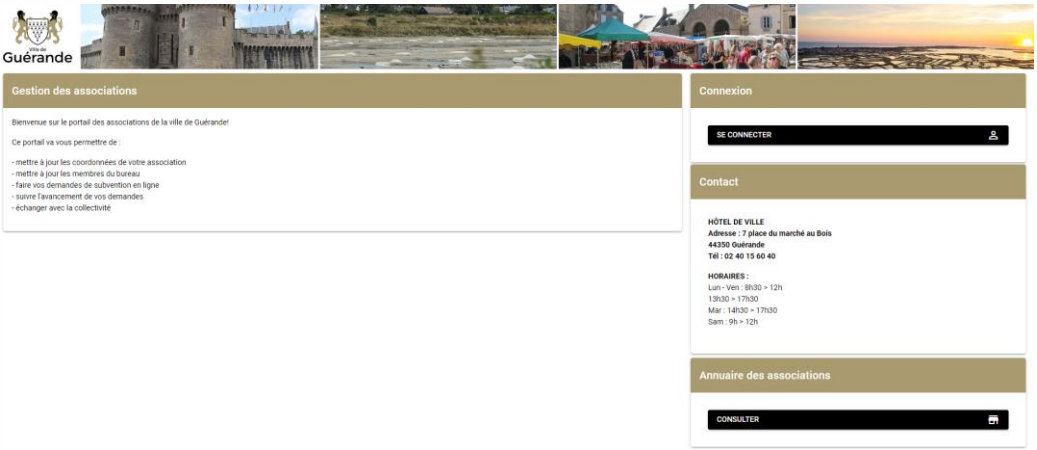

Ville de
Guérande

II – Étape 2 : La connexion à l'espace personnalisé de votre association
(réservé aux associations déjà connues des services de la Ville de Guérande)

Cliquer sur le bouton « Se connecter » situé en haut à droite de la page.

Puis saisir l'email de connexion et le mot de passe associé :

Puis faire « VALIDER » :

En cas de mot de passe oublié (**ou de première connexion**), cliquer sur

Cette validation vous enverra sur l'adresse mail complétée un lien de création de mot de passe.

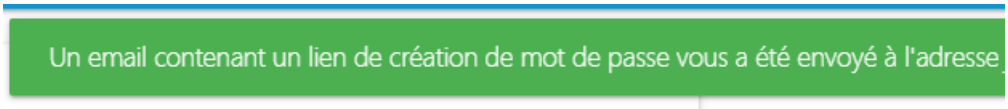

Un message est alors envoyé sur l'adresse mail de l'association :

Cliquer sur « CRÉER LE MOT DE PASSE »

Ville de Guérande

Créer le mot de passe

Puis compléter les champs de cette nouvelle page pour enregistrer votre mot de passe de connexion puis **VALIDER** pour accèder au portail :

III – Étape 3 : La création d'un compte « Association »
(réservé aux associations NON connues des services de la Ville de Guérande)

Cliquer sur le bouton « S'inscrire » :

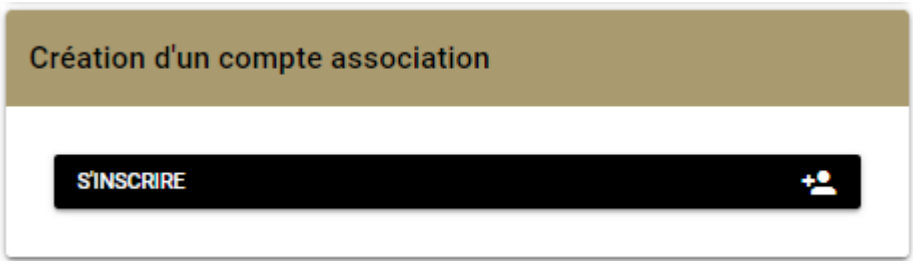

Saisir votre adresse mail puis cliquer sur « Recevoir le code »

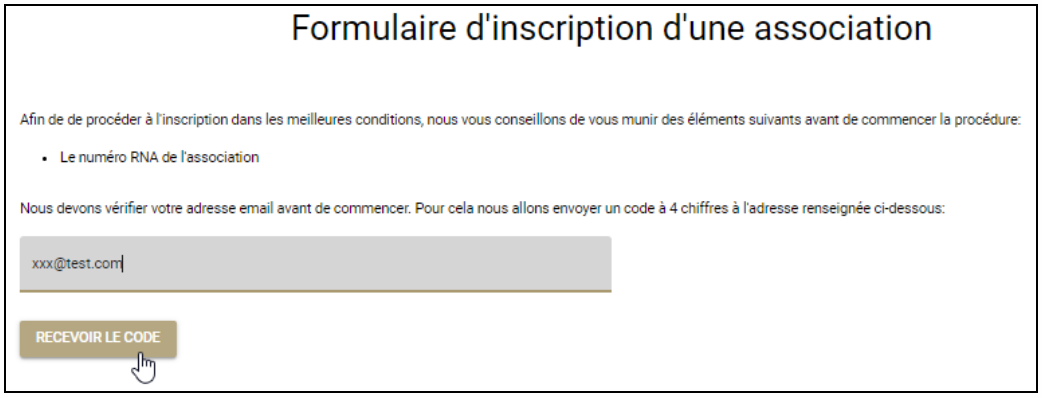

Un code est adressé alors vers la boite mail renseignée.

⇨ Le saisir dans la boite de dialogue qui s'ouvre puis cliquer sur le bouton « VALIDER »

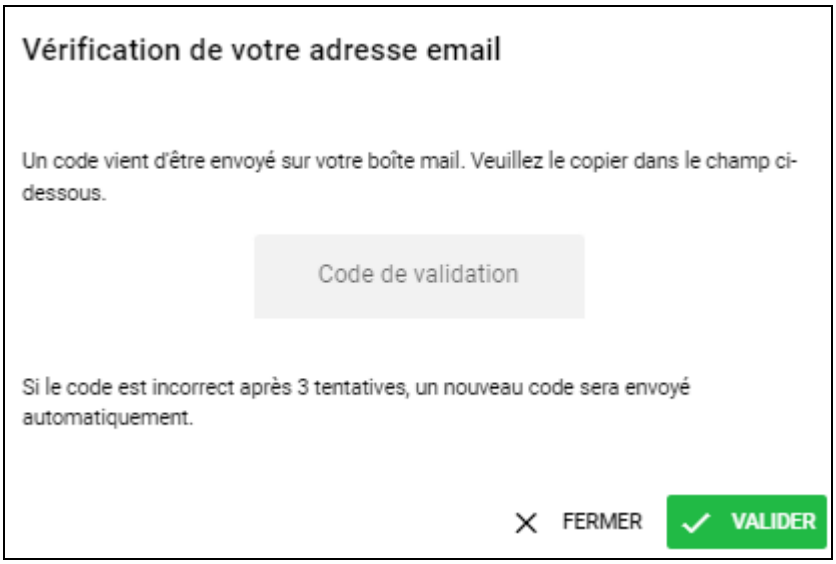

Puis cliquer sur « COMMENCER »

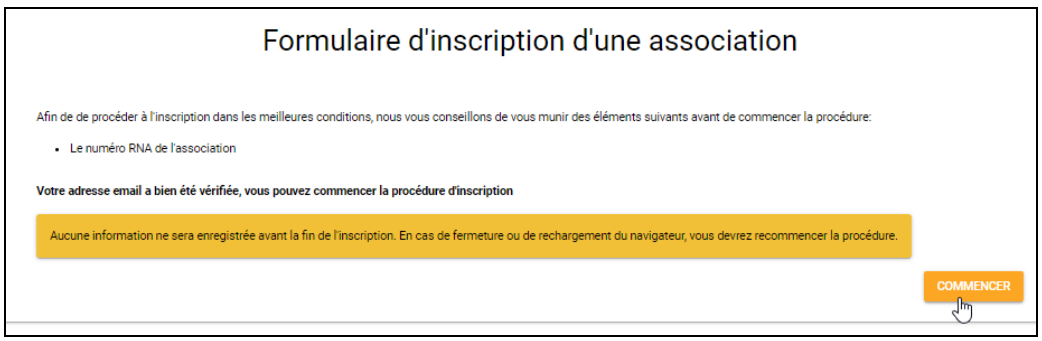

Saisir en 1er lieu les informations **VOUS** concernant puis passer à ‘étape suivante.

Saisir en 2nd lieu les informations concernant **L’ASSOCIATION** puis passer à ‘étape suivante.

Saisir en 3éme lieu la **composition du bureau** de l’association (facultatif)

Aucun document n’est nécessaire pour l’inscription : Cliquer sur « Etape suivante »

Puis cliquer sur « CONFIRMER LA CREATION »

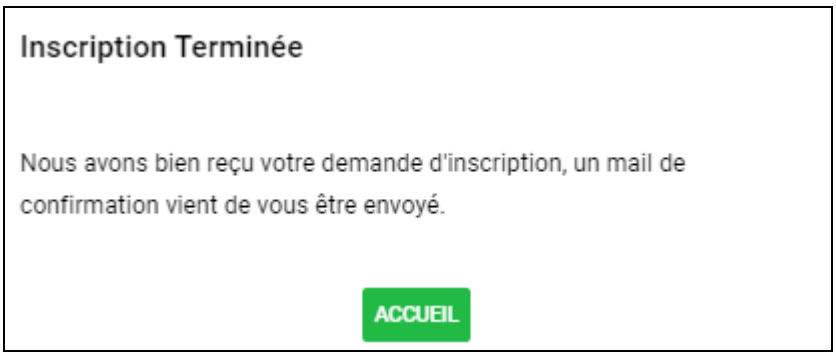

La création d’un compte « Association » est soumise à validation préalable des services de la Ville de Guérande ; un email vous sera adressé automatiquement par la plateforme une fois votre compte activé.

Il vous faudra alors créer votre mot de passe en cliquant sur

Ville de Guérande

IV – Étape 4 : La saisie du formulaire de demande de subventions.

Une fois connecté, la saisie se déroule en passant en revue les différents onglets repris horizontalement.

ACCUEIL	Page d'accueil
COMPTE	Paramétrage du compte personnel de connexion
ASSOCIATION	Afficher / Mettre à jour les informations concernant l'identité de mon association
BUREAU	Afficher / Mettre à jour les informations concernant le bureau de mon association
DEMANDES	**FAIRE UNE DEMANDE DE SUBVENTION (remplir un dossier)**
SUBVENTIONS	Afficher les subventions obtenues
DOCUMENTS	Afficher les documents échangés avec la ville de Guérande (porte documents)
MESSAGERIE	Messagerie permettant d'échanger avec les services instructeurs de ma demande de subvention

Ville de
Guérande

Point d'attention :

Les modifications effectuées dans les onglets « Compte », « Association » et « Bureau » sont soumises à validation préalable d'un modérateur (la Direction des finances de la Ville de Guérande).

Conseils :

Si vous avez initié des modifications dans les données présentées dans les onglets « Compte », « Association » et « Bureau », merci de bien vouloir attendre leur validation par le modérateur avant de vous lancer dans la création de votre dossier de demande de subvention (données reprises dans le dossier de façon pré-remplies).

Un message vous informera de la prise en compte de modifications apportées dans les onglets « Compte », « Association » et « Bureau ».

Une fois ces modifications validées par le modérateur, il vous sera alors possible de vous rendre dans l'onglet « Demandes » afin de constituer votre dossier de demande de subvention.

En cas de difficultés, il vous sera possible de prendre l'attache de la ville de Guérande en adressant un message à la Direction des finances : finances@ville-guerande.fr